



## CAP C – 27-11-2017

### Quelques réactions à chaud

Les quotas d'avancement de grade de cette CAP C ont été respectés, mais **peut mieux faire**, cette délibération de 2007 **manque d'ambition au regard des** enjeux de 2017 ...

Deux points noirs, notamment :

- **Agents de maitrise, 824 promouvables, 10 promus.**

Les ressources humaines se sont « **réservées le droit de faire leur choix** » des agents promus sans tenir compte des classements établis.

Ce choix pour le moins étonnant effectué à **l'insu des agents** est justifié par la RH en évoquant une *meilleure* valorisation salariale... en les fléchant vers la promotion d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe plutôt que celle d'agent de maitrise, sans leur en laisser le choix .

Devant la mobilisation du syndicat **Force Ouvrière**, le Président de la CAP, M. Sébastien Vincini a demandé à la RH de convoquer chacun des agents concernés par cette manipulation afin qu'ils puissent donner **in fine** leur accord sur la promotion d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe ou d'agent de maitrise.

- **Agents de maitrise avec examen, 39 promouvables, 0 promus.**

L'administration explique que les possibilités de promotion étant épuisées, la collectivité est dans **l'incapacité de promouvoir le moindre agent sans risquer le contrôle de légalité...** Notre organisation syndicale s'est insurgée face à cette décision.

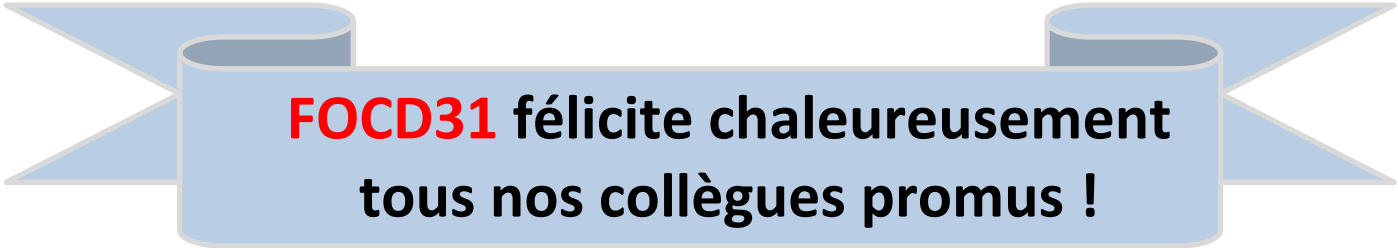
Notre collectivité enterre donc avec cette décision bancaire toute forme de reconnaissance de concours ou d'examen ? Quelle motivation reste-t-il pour les agents ?

**FOCD31 a voté CONTRE**

**FOCD31** questionne le président de séance : il avait été décidé qu'un des critères de CAP permettant d'établir le classement des agents promouvables serait **l'accession au cadre d'emploi**, bonifié en cas de concours (+2.5pt) ou d'examen pro (+1.67pt), mais pourquoi **ce critère n'est-il pas mis à jour tout au long de la carrière des agents ?**

Le Président de séance **partage notre questionnaire** et compte sur une mise en œuvre pour la « CAP 2018 ». En espérant qu'en 2018, les dossiers agents soient **enfin** le reflet de la réalité de leurs situations !

La vigilance du syndicat **Force Ouvrière** a détecté une fois de plus un élément majeur de la carrière des agents *malmené* en CAP : l'évolution de l'accèsion au cadre d'emploi !



**FOCD31** félicite chaleureusement  
tous nos collègues promus !